

MAIRIE DU HAILLAN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 16 décembre 2015

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 18 heures 30 sous la Présidence de Madame Andréa KISS, Maire.

Signature du cahier de présences.

Présents :

Madame KISS, Maire

Mme GUERE, M. CONTE, Mme SAVIGNAC, M. BOUYSSOU, Mme DARDAUD, M. BOUSQUET, M. DUCLOS, Adjointes au Maire.

M. MERIAN, M. GHILLAIN, M. ROUZE, Mme LANCHAS VINCLAIR, M. BRUNEL, Mme VASQUEZ, M. DUPUY BARTHERE, Mme GOURVENNEC, M. GUITTON, Mme FRANÇOIS, M. MEYRE, Mme ARDOUREL, M. CHAIGNE, Mme LAMAISON.

Excusés :

**- Rose SARLANDIE
- Eric FABRE
- Hélène PROKOFIEFF
- Jean FOURCAUD**

**Procuration à Philippe ROUZE
Procuration à Carole GUERE
Procuration à Patrick MERIAN
Procuration à Pierre CHAIGNE**



ORDRE DU JOUR

1. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS CONCERNANT LA VIE MUNICIPALE :

Rapporteur : Madame Le Maire

Informations de Madame le Maire :

- Pas de compte rendu de la dernière séance, reporté au prochain Conseil
-

Communications de Madame le Maire :

- En application de l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°4/14 du Conseil Municipal du 4 avril 2014, je vous informe que j'ai été amenée à signer les décisions municipales suivantes :
 - Signature avec la société NEOPOST d'un contrat pour l'approvisionnement de cartouches d'encre pour la machine à affranchir pour une durée de 2 ans pour la somme de 420 € TTC
 - Dans le cadre de sa politique culturelle et son projet de « nature en ville », la ville sélectionne plusieurs artistes plasticiens locaux dont Boris Lhoumeau, Véronique Lamare, Pierre Fossey, Emmanuel Penouty, Céline Domengie pour la somme forfaitaire de 2 000 euros chacun. Ils viennent investir un site vert de la commune et proposer une œuvre/performance le samedi 25 juin 2016
 - Signature d'une convention avec le Comité Bordelais d'Action Sociale (CBAS) dans le cadre d'une prestation de mise à disposition d'une assistante sociale intervenant auprès des agents de la collectivité pour la somme de 4 400 €.
 - Acceptation de l'offre de prêt « CITE GESTION FIXE » faite par le Crédit Mutuel du Sud Ouest pour un montant de 110 000 € pour le financement des investissements du Budget annexe Régie des Spectacles sur une durée de 10 ans à taux fixe 1,02 %

Une dernière excellente nouvelle, puisque nous avons reçu officiellement aujourd'hui le courrier nous annonçant que la Ville s'est vue décerner sa deuxième fleur et je tenais à remercier l'ensemble de nos équipes municipales qui ont œuvré pour cette belle réussite, qui est la récompense de plusieurs mois de travail.

2. N°123/15 – Convention de réalisation d'une piscine intercommunale au Pinsan entre les communes d'Eysines et du Haillan – Enveloppe financière – Décision - Autorisation

Rapporteur : Madame Le Maire

Madame le Maire : Lecture de la délibération

Monsieur MEYRE : Madame le Maire, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs.

Il y a également un projet je crois, ou une future réalisation entre la commune du Taillan et de Saint Aubin par rapport à une piscine. Est-ce que vous avez pris contact avec eux ou est-ce que vous avez vu leur projet, de façon à faire quelque chose de différent ou apporter un service différent parce que les deux piscines vont être assez proches ?

Madame le Maire : A ma connaissance, le projet de Saint Aubin et du Taillan est encore dans les cartons, tout simplement parce que l'une de ces deux villes rencontre quelques difficultés financières et que je ne sais pas si ce projet se réalisera. Effectivement, pour avoir échangé avec Madame VERSEPUY, aujourd'hui, ils s'interrogent sur la pertinence de cet équipement et je pense qu'ils ont peut être d'autres priorités.

En ce qui concerne l'offre qui va être celle de la piscine du Pinsan, comme nous aurons tiré les premiers, ce sera certainement à eux de s'adapter. Quant au projet initialement envisagé de nos villes voisines, il était question de travailler en partenariat avec les pompiers qui avaient besoin d'un endroit pour s'entraîner très régulièrement mais je ne sais pas quelle serait la configuration de cet équipement. Cependant, nous avons un déficit de piscines sur la Métropole (et la priorité va essentiellement aux scolaires), l'objectif est avant tout de fournir des bassins permettant d'absorber l'ensemble de nos classes qui sont amenées, dans le cadre de l'Education Nationale, à apprendre à nager. Le projet que nous avons mené avec Eysines est essentiellement centré sur cela, mais pas exclusivement. Cela reste la priorité.

VOTE : UNANIMITE

3. N°124/15 – Convention de délégation de gestion de service « Propreté, plantations et mobiliers urbains sur voirie » de la Ville du Haillan au profit de Bordeaux Métropole – Décision - Autorisation Rapporteur : Jean-Claude Conte
Rapporteur : Madame Le Maire

Madame le Maire : Lecture de la délibération

Monsieur CHAIGNE : Simplement un chiffre, 31 127 726. A titre informatif, la compensation financière évaluée par la CLECT dans son rapport du 17 novembre pour la régularisation des transferts de ces missions s'élève à 31 millions d'euros. Cela concerne toutes les communes sur la période depuis 2001 ou c'est simplement LE HAILLAN depuis 2001 ?

Jean-Michel BOUSQUET : Il s'agit d'une analyse métropolitaine et si vous reprenez les tableaux approuvés par la CLECT, il s'agit du tableau de synthèse de l'ensemble du coût des compétences en valeur décembre 2014 pour l'évaluation qui a été faite et en valeur décembre 2000 pour la valeur qui en est faite sur la réduction des attributions de compensations.

Madame Le Maire : En fait très concrètement pour nous, cela représentera 398 825 euros.

Monsieur CHAIGNE : Je vois que la convention est signée sur toute la durée du mandat, donc si on ne dénonce pas cette convention dans les 12 mois qui précèdent l'échéance, même si on décentralise à la Métropole certaines activités en cours de mandat, cette activité là restera de la compétence de la commune jusqu'à la fin du mandat ?

Jean-Michel BOUSQUET : La compétence restera métropolitaine mais l'exercice restera communal sauf dénonciation, sachant que la dénonciation peut se faire tous les ans à condition qu'elle soit faite 12 mois avant. Si la commune s'engage dans une mutualisation sur l'autre ou l'autre des compétences, la décision devrait être prise à peu près concomitamment

pour avoir le temps de décliner les moyens opérationnels et la mettre en œuvre.

VOTE : UNANIMITE

4. N°125/15 Avis de la commune sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Rapporteur : Madame Le Maire

Madame le Maire : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

5. N°126/15 – Partenariat entre les accueils périscolaires et extra scolaires et le tissu associatif

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

6. N°127/15 – Subvention pour la mise en œuvre des projets EURO 2016 – Décision - Autorisation

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire : Lecture de la délibération

Monsieur BADEZ : Nous sommes totalement satisfaits de voir une animation et un réel évènementiel, ce qui nous avait un peu manqué pour la Coupe du Monde de Pelote Basque, on aurait aimé exactement la même chose.

Madame le Maire Je rebondis sur ce que vous venez de dire parce que la Pelote nous a aussi proposé une animation. Ils devraient faire venir des Belges aussi et cela viendra renforcer les animations qui auront lieu sur la commune dans le cadre de l'Euro 2016. Nous devrions donc avoir une année revigorante grâce au football.

VOTE : UNANIMITE

7. – N°128/15 – Plan local de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics – Adoption - Décision

Rapporteur Jean-Claude CONTE

Jean-Claude CONTE : Lecture de la délibération

Madame le Maire : Il peut être utile de préciser que nous avons mis un certain nombre d'aménagement sur l'avenue Pasteur mais avec le projet de BHNS, nous avons levé le pied en attendant de voir les travaux qui seraient envisagés par la Métropole. Bien sûr, nous adapterons ce PAVE aux échéanciers qui pourraient intervenir.

Monsieur CHAIGNE : Quand Monsieur CONTE parle de très long terme, c'est minimum 20 ans, voire 25 ans

Jean-Claude CONTE : On va dire le plus tôt possible, mais vous avez raison de dire 15, 20 ans. Mais s'il y a des travaux neufs, on va les prendre en considération.

Monsieur CHAIGNE : Il vous faudra plusieurs mandats pour le terminer

Jean-Claude CONTE : Effectivement, c'est quelque chose de lourd

VOTE : UNANIMITE

8. N°129/15 – *Rétrocession de l'assiette foncière du parking de Miotte à Bordeaux Métropole*

Rapporteur : Jean-Claude CONTE

Jean-Claude CONTE : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

9. N°130/15 – *Attribution de subventions 2016 versées aux associations locales*

Nicole SAVIGNAC : Lecture de la délibération

Madame le Maire : Effectivement, lorsque vous faites les plus et les moins, compte-tenu des éléments fournis, l'enveloppe est stable, à quelques dizaines d'euros près, c'est le même montant que nous avons affecté l'année dernière.

Monsieur CHAIGNE : Cela veut dire que pour Bordeaux Technowest ou la SPA, on sera amené à verser une subvention lors d'un prochain conseil ?

Madame le Maire : C'est tout à fait possible. Pour Bordeaux Technowest, c'est sûr, nous avons une convention en cours de finalisation. Pour la SPA, nous ne savons pas, nous avons provisionné la somme. Il y avait eu une augmentation assez conséquente de la participation demandée aux communes puisque Bordeaux Métropole avait décidé de ne plus verser sa part au motif que ce n'était pas de compétence communautaire et, donc, la SPA a répercuté ce montant sur les communes. Certaines villes comme Bordeaux ont refusé de payer. Nous nous

sommes laissés le temps d'étudier des solutions alternatives et de pouvoir renégocier le cas échéant avec la SPA.

VOTE : UNANIMITE

10. N°131/15 – Convention de partenariat Ville - Associations

Rapporteur : Nicole SAVIGNAC

Nicole SAVIGNAC : Lecture de la délibération

Monsieur CHAIGNE : Juste une petite remarque, sur la délibération que nous avons, je ne vois pas CISTUDE

Madame le Maire : Oui c'est vrai, elle n'apparaît pas, mais comme ils auront la subvention à 5 000 € en 2016, nous n'avons pas encore fait la convention. Il y a une autre association qui n'apparaît pas, qui est passée sous la barre des 3 000 €, c'est le Club des Entreprises mais avec laquelle nous souhaitons avoir une convention d'objectifs puisque nous souhaitons continuer à travailler en partenariat avec eux et l'arrivée de notre manager éco emploi vient renforcer ce travail partenarial. Donc, il y a au moins ces deux conventions que nous aurons l'occasion de repasser lors d'un prochain conseil.

VOTE : UNANIMITE

11. N°132/15 – Festival « le Haillan Chanté » - Demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole

Rapporteur : Nicole SAVIGNAC

Nicole SAVIGNAC : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

12. N°133/15 – Festival « Le Haillan Chanté 2016 »- Tarifs - Décision

Nicole SAVIGNAC : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

13. N°134/15 – Approbation de la charte architecturale d'urbanisme

Rapporteur : Monique DARDAUD

Monique DARDAUD : Lecture de la délibération

Madame LAMAISON : Cette Charte architecturale, d'urbanisme et paysagère, cela fait maintenant une dizaine d'années que nous la réclamons. Nous sommes satisfaits qu'un travail de fond, ayant pour vocation d'apporter une cohérence esthétique d'ensemble, ait été réalisé quartier par quartier.

Pour autant, nous émettons des réserves sur les points suivants :

En effet, concernant l'esthétique justement, la préconisation des constructions ou extensions en bois peuvent représenter un attrait, mais seulement les premières années... Le vieillissement de ce matériau, dans cette utilisation, nous semble au contraire une préconisation à bannir. Nous avons à l'esprit des exemples de construction déjà fanées et pour autant récentes. L'effet produit nous paraît encore plus dégradé que celui des parements de pierre que ce rapport déconseille.

Le second point concerne les recommandations de voirie et de stationnement. En effet, pour exemple, dans le Parc Ste Christine, il est préconisé de réduire l'Avenue de Paris de plus de 3 mètres de chaque côté pour créer des emprises végétalisées et ne conserver qu'une seule place de parking par habitation... Ce parti pris pour végétaliser au maximum les espaces publics peut sembler séduisant mais nous considérons qu'il ne tient pas compte des nécessités de la vie quotidienne. Aujourd'hui, chaque habitation dispose fréquemment d'au moins 2 voitures, sans compter les besoins de stationnement des visiteurs. Les écueils de ces situations se constatent tous les jours par l'occupation des pistes cyclables, des trottoirs ou par l'engorgement de certaines portions de rue transformées en parking. Nous ne souhaitons pas, non plus, voir disparaître le stationnement le long des voiries en Centre ville qui favorise un accès direct aux commerces. Nous considérons que les créations de « poches de stationnement » sont un plus et ne sont pas destinées à se substituer au stationnement existant. Conscients que les dernières années ont vu se créer des juxtapositions sans cohérence de programmes fonciers, nous sommes bien entendu favorables à l'esprit de cette Charte, dans la limite des remarques que nous venons de mentionner.

Pour autant, nous restons en attente quant à sa mise en œuvre et son efficacité, ne s'agissant que de recommandations.

Pour ces raisons et malgré ces réserves, nous voterons POUR

Madame le Maire : Je me réjouis que vous votiez pour. Cela fait longtemps que nous attendions cette charte et ce fut un gros travail de le mener à bien. Sur les réserves que vous émettez, je vous avoue que je les partage, notamment en ce qui concerne les parements en bois de certains bâtiments. Ce sera aussi à nous, je pense, d'avoir des exigences vis-à-vis des promoteurs, à la fois sur l'exposition de ces parements mais aussi lorsque vous avez des choses déportées, il y a une partie du bois qui grise et l'autre reste à l'état naturel, le résultat est assez calamiteux. Nous avons vu quelques exemples lorsque nous nous sommes déplacés dans le cadre du projet de centre ville, de jolies réussites parce que ce sont des bois de qualité et qui ont été traités à cœur au départ, ou dont l'exposition fait que c'est plus esthétique et que ça vieillit mieux. Pour tout ce qui concerne la voirie et le stationnement, nous ferons ça avec lenteur et modération. Il ne s'agit pas de supprimer du stationnement, nous avons bien conscience des difficultés qui sont rencontrées par nos administrés. Cela fera certainement l'objet d'un CRIQ au Parc Sainte Christine, en concertation avec les riverains, puisque nous avons un double problème de stationnement anarchique et de vitesse excessive sur certaines de ces voies qui sont très larges, notamment l'avenue de Paris. Concernant le stationnement pour les commerces, le but n'est pas de supprimer du stationnement, nous avons fait des efforts dans le centre ville, notamment avec le parking Videau, et justement dans le cadre de la mise en service du BHNS de la liane 3, nous avons pris le parti de dire qu'entre la Porte

Océane et la rue Hustin, nous ne souhaitons pas qu'il y ait de site propre pour ce bus car cela aurait supprimé des places de parking. Dans un moment où l'on souhaite revitaliser le centre ville, il nous semblait logique de privilégier le stationnement même si ce n'est pas ce qu'il y a de plus joli. Si on veut des commerces, il faut du stationnement de proximité sinon les commerces ne survivront pas. Sur la mise en œuvre, nous sommes dans l'attente, je pense qu'avec les promoteurs, nous ne devrions pas rencontrer trop de difficultés. En revanche j'ai quelques craintes avec les particuliers. Nous avons eu l'exemple avec un administré qui souhaitait construire et à qui nous avons présenté la charte. Son projet allait à l'encontre du PLU et totalement à l'encontre de cette charte paysagère. La dame m'a envoyé un courrier qui n'était pas très sympathique. Ce ne sera peut être pas toujours facile de faire comprendre aux administrés mais avec de la pédagogie et de l'information, tout le monde a à y gagner mais Madame DARDAUD et les services de l'urbanisme tiendront bon pour faire appliquer cette charte et nous aurons toujours cet article 11 que nous pourrons invoquer en disant qu'à défaut d'insertion paysagère, on retoque le permis. On essaiera de l'utiliser le moins souvent possible, ce sera l'arme ultime, mais je pense qu'il faut faire preuve de volontarisme si l'on veut que les choses aillent dans le bon sens.

Monsieur MEYRE : Tout à l'heure vous parliez de faire de l'information, par contre vous n'avez pas parlé d'information auprès des enfants. Cela serait peut être intéressant aussi d'expliquer aux enfants ce que l'on veut défendre sur la commune parce que l'information va passer aussi auprès des parents, et mieux vivre ensemble ou apprendre à respecter des règles, ça commence aussi chez les jeunes.

Monique DARDAUD : C'est une idée qui sera partagée avec le Conseil Municipal des Enfants. Nous allons aussi faire passer un article dans Sud-Ouest.

VOTE : UNANIMITE

14. N°135/15 – Sollicitation du concours financier de Bordeaux Métropole pour le recrutement d'un manager commerce

Monique DARDAUD : Lecture de la délibération

Madame le Maire : C'est une première délibération. Il y en aura une seconde pour m'autoriser à signer la convention avec Bordeaux Métropole pour le financement et la mise en place de ce poste.

VOTE : UNANIMITE

15. N°136/15 – Budget principal de la commune – Exercice 2015 – Décision modificative n° 3

Rapporteur : Jean-Michel Bousquet

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération

VOTE :

Majorité Municipale : 22 VOIX POUR
Le Haillan mérite un vrai changement : 7 ABSTENTIONS

16. N°137/15 – Budget principal de la commune – Budget primitif 2016

Rapporteur : Jean-Michel Bousquet

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération

Monsieur MEYRE : Ce n'est pas évident de tout comprendre. On se demande quelle est la finalité. Vous parlez de façon récurrente, depuis que vous êtes aux commandes de la Mairie, de la baisse de la DGF. Même si on ne conteste pas cette baisse, on remarque que le total des dotations et participations augmente de plus de 10 %, ce n'est pas rien quand on voit que cette augmentation représente plus de 200 000 €. Parmi ces fortes augmentations sur ce chapitre, nous constatons que la ligne 74 751 passe de 10 000 € en 2015 à 410 000 € en 2016. On se demande ce qui explique cette augmentation. Dans les impôts et taxes, vous nous indiquez une hausse raisonnée de 0,5 %, cependant les contributions directes augmentent de 4 %, donc vous nous expliquez 3 et demi : 2 et demi pour les nouvelles constructions, 1 % pour le coefficient de majoration forfaitaire des bases donc on se demande où sont les 0,5 % autres. Concernant les dépenses de fonctionnement, vous dites que vous contenez les charges de fonctionnement et principalement les frais de personnel et assimilés. Concernant les frais de personnel sur le budget principal, vos chiffres indiquent une progression légèrement inférieure à 1 %. Par contre, sur le budget annexe de la régie des spectacles, ces mêmes frais de personnel augmentent de plus de 37 % et la subvention du CCAS augmente de plus de 178 %. Est-ce que cette subvention sert en partie à couvrir les frais de personnel de cet établissement ? Les autres charges de gestion courantes augmentent de 20 % mais la subvention inscrite aujourd'hui dans votre budget principal prend-elle en compte des subventions aux associations qui ne sont plus financées par le budget principal mais rattachées au CCAS comme le CLAD, la Croix Rouge et la Conférence Saint Paul ? Pour mémoire, la subvention 2015 pour ces 3 associations s'élève à 13650 €. Vous nous parlez d'un budget maîtrisé, est-ce que l'on maîtrise quand on augmente de 20 % ? Compte tenu de la reprise en régie de la salle de spectacle, il y a lieu d'analyser les 2 budgets cumulés, principal et annexe de la régie des spectacles, si on les compare sur 2015 et 2016, on constate que les dépenses de fonctionnement augmentent de 5,6 %.

Jean-Michel Bousquet : L'ensemble de nos budgets, principal et annexes, sont à l'équilibre. Ces équilibres sur les budgets annexes sont liés aux participations du budget principal. Les équilibres à regarder sont avant tout les équilibres du budget principal.

A partir du moment où les comptes consolidés sont satisfaisants, je vous expliquerai autant que nécessaire le pourquoi des écarts entre les budgets N et N+1 mais ça ne change rien aux grands équilibres et je me refuse à une forme d'immobilisme lié exclusivement à une rigidité dans le comparatif des chiffres sous prétexte qu'une évolution ou un remaniement cachent des choses, la transparence passe par l'explication.

Monsieur CHAIGNE : Quand on totalise les deux budgets, uniquement sur les dépenses, je parle du budget principal, en 2015, le total des dépenses réelles de fonctionnement était de 13 481 000, et il passe à 13 777 850. Si on ajoute le budget de la régie des spectacles qui était de 519 750 et qui passe à 718 500, on a une augmentation de 5,6 %.

Jean-Michel BOUSQUET : Le versement de la Ville au budget annexe de la régie des spectacles est une dépense pour le budget principal, une recette pour le budget annexe qui couvre des dépenses du budget annexe qui étaient auparavant supportées par la collectivité de façon nette. C'est-à-dire qu'on ne payait à MGE que le surcoût d'exploitation. Cette année nous supportons la totalité dépenses/recettes, et le fait que ce ne soit pas versé du budget de la Ville vers MGE mais du budget de la Ville au budget annexe qui supporte les dépenses, il y a un mécanisme cumulatif qui explique cette augmentation. Effectivement, il y a une augmentation des volumes mais qui ne traduit pas une augmentation effective du volume dépensé mais une augmentation comptable des budgets concernés. On l'a évoqué en commission. Si vous le souhaitez, on prendra un peu de temps pour rentrer dans détails avec plaisir.

Monsieur CHAIGNE : Sur le compte administratif, on fera le bilan du total des dépenses et le bilan du total des recettes et on pourra parler d'un réel avantage ou pas.

Jean-Michel BOUSQUET : On arrive à la même conclusion, au final, les recettes moins les dépenses et on fait le bilan. Cela me va parfaitement bien.

Carole GUERE : Notre commune, comme toutes les communes de France, doit construire son budget 2016 dans un environnement national défavorable. L'Etat s'est engagé dans un mouvement de réduction des déficits publics conséquent pour mettre un terme à l'endettement exponentiel que connaît notre pays depuis 2008. Dans ce cadre, un effort particulièrement lourd a été demandé aux collectivités territoriales et notamment au bloc communal. Nous devons ainsi préparer notre budget en anticipant la baisse des dotations de l'Etat et de celles, plus légères mais réelles, de Bordeaux Métropole.

Malgré ce contexte, le budget 2016 pour le Haillan permettra de tenir l'ensemble des objectifs que nous nous étions fixés : pas de hausse des impôts locaux, maintien d'un haut niveau d'auto financement, maîtrise des dépenses de fonctionnement, maintien d'un niveau d'investissement élevé et maîtrise de l'endettement.

Je voudrais en remercier l'ensemble des élus de la majorité comme les services qui ont réalisé un travail considérable pour parvenir à ce résultat.

Notre objectif n'est pas de bien gérer pour le plaisir de bien gérer ou d'afficher des ratios de bons élèves, mais de garantir une situation financière saine qui nous permette de financer nos priorités au bénéfice de nos concitoyens.

Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées comme nous l'avions annoncé. Malgré des dépenses incompressibles en augmentation, liées à des décisions qui nous échappent (GVT, hausse des cotisations retraite, évolution des prix de l'énergie ou des fournitures ...), nos dépenses de fonctionnement restent stables avec une évolution de 0,62 % sur un an. Les recettes de fonctionnement progressent légèrement sans augmentation de fiscalité et malgré la forte baisse des dotations.

Notre épargne brute (recettes réelles – dépenses réelles de fonctionnement.) progresse sensiblement : 1 645 000 € contre 1 443 000 € en 2015. Elle nous permet d'auto financer 43 % de nos dépenses d'investissement, ce qui, couplé avec une politique active de recherche de subventions, nous permet de recourir très faiblement à l'emprunt comme en témoigne la baisse de 8,7 % de nos charges financières.

Cette bonne gestion des fonds publics nous permet de maintenir nos dépenses d'investissement en faveur des services publics locaux et du cadre de vie :

- Rénovation et reconstruction de l'ALSH et aménagement d'une salle associative à Bel Air pour 710 000 €.
- Aménagement d'un pôle Petite Enfance à la Maison Philippe pour 540 000 €.
- Financement des études menées par Bordeaux Métropole pour le projet de Centre Ville pour 10 000 €.
- Aménagement paysagers des voies prioritaires et des carrefours pour 30 000 €.
- Enfouissement des réseaux et éclairage public pour 160 000 €.
- Poursuite du plan accessibilité des bâtiments publics pour 80 000 €.
- Modernisation de la Sablière 70 000 €.
- Climatisation de l'Entrepôt 30 000 €.
- Rénovation complète et couverture du terrain de proximité de Bel Air pour 450 000 €.
- 200 000 € pour la piscine intercommunale du Pinsan.

Il ne s'agit donc pas d'un budget d'austérité, mais de bonne gestion qui prépare l'avenir du Haillan autour de nos priorités : éducation, enfance, jeunesse, sports, culture et cadre de vie, sans mettre en péril notre équilibre financier.

L'attractivité et le dynamisme de la commune nous permettent de poursuivre dans cette voie, malgré le contexte national qui s'impose à nous.

Nous poursuivons dans la trajectoire qui est la nôtre depuis le début du mandat : maîtriser nos dépenses et notre endettement, ne pas augmenter les impôts locaux, mais sans rien sacrifier de nos objectifs pour améliorer le niveau et la qualité des services rendus aux Haillanais. Peu de collectivités peuvent aujourd'hui se prévaloir d'une telle situation.

Madame le Maire : Pour conclure, il y a quelques points forts à retenir : nous n'augmenterons pas les impôts, notre budget est réaliste, il va nous permettre la réalisation de nos engagements de campagne sans pour autant grever l'avenir. En ces temps très perturbés, toutes les communes ne peuvent pas en dire autant. Nous avons été très offensifs concernant les recettes d'investissement, cela a été une stratégie payante qui nous a permis d'anticiper sur nos équipements, de les améliorer sans dégrader le service et nous avons maintenu les aides aux associations.

VOTE :

Majorité Municipale : 22 VOIX POUR

Le Haillan mérite un vrai changement : 7 VOIX CONTRE

17. N°138/15 – Budget annexe de la régie municipale pour l'organisation des manifestations à caractère culturel – Budget primitif 2016

Rapporteur : Jean-Michel Bousquet

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération

VOTE :

Majorité Municipale : 22 VOIX POUR
Le Haillan mérite un vrai changement : 7 VOIX CONTRE

18. N°139/15 – Budget annexe de la régie des transports – Budget primitif 2016
Rapporteur : Jean-Michel Bousquet

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération

VOTE :
Majorité Municipale : 22 VOIX POUR
Le Haillan mérite un vrai changement : 7 VOIX CONTRE

19. N°140/15 – Présentation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges – Décision - Approbation
Rapporteur : Jean-Michel Bousquet

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

20. N°141/15 – Règles d'amortissements – Modification des durées d'amortissements et intégration de nouvelles catégories de biens
Rapporteur : Jean-Michel Bousquet

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération

VOTE :
Majorité Municipale : 22 VOIX POUR
Le Haillan mérite un vrai changement : 7 ABSTENTIONS

21. N°142/15 – Modification et actualisation du tableau des effectifs
Rapporteur : Daniel Duclos

Daniel Duclos : Lecture de la délibération

VOTE :
Majorité Municipale : 22 VOIX POUR
Le Haillan mérite un vrai changement : 7 ABSTENTIONS

Monsieur CHAIGNE :

Même si nous ne critiquons pas ce poste en tant que tel, nous aurions aimé la suppression d'un autre poste pour compenser celui-ci afin de rester cohérent avec le maintien des effectifs.

Madame le Maire :

Ce n'est pas possible car je n'en ai pas d'autres dans la même catégorie et dans tous les cas,

on ne peut pas supprimer des postes comme ça.

Monsieur ROUZE :

Madame le Maire, Chers collègues,

Il est bien évident que s'opposer systématiquement à la création ou aux renouvellements de postes est une attaque contre la fonction publique. Une attaque que la droite rêve de mener depuis des années, cette droite qui ne peut pas supporter que dans notre pays, il y ait des secteurs qui ne soient pas ouverts à la concurrence et donc aux actionnaires. C'est pour cela que je tiens à préciser que ne pas renouveler les postes, c'est mettre la fonction publique en difficulté, c'est la dénoncer. Il est bien évident que si, dans une collectivité, on ne remplace pas les départs à la retraite, on ne crée pas de postes, alors que la demande va en augmentant car la population augmente, alors on crée un déséquilibre, et à ce moment là il est facile de dire que la fonction publique ne remplit plus ses devoirs. Il faut donc aller vers la délégation des services, voire vers le privé. Et, ce qui est un peu cocasse, c'est que chaque fois que l'opposition monte au créneau, c'est M. CHAIGNE qui prend la parole et je crois que Monsieur CHAIGNE est retraité de la Fonction Publique. On a là, la personne qui crache dans la soupe qui l'a nourrit et qui le nourrit encore, et je crois que Monsieur CHAIGNE va me faire regretter quelques années de militantisme quand mes camarades et moi, de la gauche radicale, nous étions dans les rues pour défendre le statut de la Fonction Publique. En un mot pour défendre Monsieur CHAIGNE ! Alors je me demande si on a bien fait d'être de toutes ces manifs, de tous ces combats, de tous ces heurts parfois avec les forces de l'ordre, parfois ces arrestations, et je pense aux camarades Bèglais des PTT, il y a quelques années. Et puis je me dis que Monsieur CHAIGNE ne me fera pas revenir sur mes convictions mais que nos combats lui ont permis de maintenir son statut et que, lui, nous doit quelque chose.

Monsieur CHAIGNE :

Je rappelle que le public n'a pas le droit de s'exprimer.

Je voudrais simplement préciser à Monsieur ROUZE, peut être l'ignore t-il, que je suis retraité de la Poste, que la Poste a un statut particulier, et que c'était les recettes de la Poste qui couvraient les payes de ses employés et ça n'a jamais été fait par l'impôt. Et lorsque la Poste était en déficit, elle faisait des emprunts et c'était l'Etat qui décidait d'augmenter les fonctionnaires et c'était la Poste qui empruntait pour les payer. Et quand la Poste a été transformée en entreprise privée, en EADP, elle a été faite avec toute la dette de ses emprunts qu'elle a remboursé. Donc, Monsieur ROUZE, il faut connaître l'histoire !

Madame le Maire :

Je partage le point de vue de Monsieur ROUZE. A partir du moment où vous êtes dans une collectivité, quand la population augmente, les besoins augmentent, ce qui ne veut pas dire que les besoins ne peuvent pas évoluer. Mais vous avez un peu tendance de manière mécanique à dire « on ouvre un poste, on en ferme un ». Sauf que ça ne se passe pas comme ça, ce n'est pas mathématique. Ce ne sont pas les mêmes postes, ce ne sont pas les mêmes compétences. L'objectif est de rendre un service public de qualité et pour l'instant, ce service, on le rend plutôt pas mal au Haillan. Mais ça ne nous incite pas à fermer des postes qui n'ont rien à voir avec ceux que l'on peut créer. Ca ne veut pas dire non plus que nous n'en fermeront pas lorsque des métiers ne correspondront plus aux attentes de la population et aux services que nous devons rendre.

Monsieur CHAIGNE :

Dans la mesure où nous dénonçons toujours le pourcentage des dépenses de personnel dans les budgets, nous manquerions de cohérence si nous validions toutes les créations de postes.

VOTE :

Majorité Municipale : 22 VOIX POUR

Le Haillan mérite un vrai changement : 7 ABSTENTIONS

22. N°143/15 – Régime indemnitaire du personnel municipal de la Ville du Haillan – Attribution de la prime d'exercice des missions des Préfectures (IEMP)

Rapporteur : Daniel Duclos

Daniel Duclos : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

23. N°144/15 – Régime indemnitaire du personnel municipal de la Ville du Haillan – Attribution de la prime des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS)

Rapporteur : Daniel Duclos

Daniel Duclos : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

24. N°145/15 – Mise à disposition d'un agent municipal auprès de l'association Bordeaux Technowest - Autorisation

Rapporteur : Daniel DUCLOS

Daniel DUCLOS : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

25. N°146/15 – Ouvertures dominicales relevant de l'autorisation du Maire dans le cadre de la Loi Macron du 06 août 2015

Rapporteur : Anne GOURVENNEC

Anne GOURVENNEC : Lecture de la délibération

Madame le Maire :

Loin de nous l'idée de favoriser le travail du dimanche mais nous avons essayé de faire preuve de pragmatisme. Jusqu'à maintenant, nous n'avions pas eu de demande d'ouverture le dimanche mais l'arrivée d'une entreprise, cette année, nous a obligé à anticiper. Et si nous n'avions pas passé cette délibération avant la fin de l'année, cette entreprise, si elle avait eu

des vellités d'ouvrir, n'aurait pas pu le faire et nous ne voulions pas la pénaliser ni celles qui viendraient s'installer sur la commune.

VOTE :

Majorité Municipale : 18 VOIX POUR + 4 VOIX CONTRE (P. ROUZE/J-C CONTE/E.VASQUEZ/R.SARLANDIE)

Le Haillan mérite un vrai changement : 7 VOIX POUR

Madame le Maire :

Nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Néanmoins je voulais vous parler d'une personne pour qui c'est le dernier conseil municipal. C'est une personne qui a eu une carrière riche et variée puisque avant d'intégrer notre collectivité elle a travaillé dans le privé. Elle aura connu deux Maires. C'est quelqu'un d'efficace, de discret, diplomate, toujours d'humeur égale, toujours souriante ; elle est incollable sur les arrêtés, le protocole, les autorisations d'absence des Elus, les cérémonies, les conseils municipaux. Elle va pouvoir profiter de sa retraite et je voulais la remercier au nom de tous les Elus qui ont beaucoup apprécié de travailler avec elle, et pour tout le travail qu'elle a accompli. Merci Brigitte.

Patrick MERIAN
Secrétaire de Séance

Andréa KISS
Maire du Haillan